



Héritage.Vente d'une maison

Par **Pouscaline**, le **19/11/2012** à **09:23**

Bonjour, ma Maman est décédée en 2001 et possédait une maison avec mon père. Ayant l'usufruit de la maison, il souhaite la vendre... doit il avoir la signature de ses 3 enfants, et doit il nous verser notre part?? Merci

Par **amajuris**, le **19/11/2012** à **10:08**

bjr,
pour vendre un bien il faut en être propriétaire.
dans votre cas la maison appartient à votre père qui a l'usufruit de la part de votre mère plus en principe la pleine propriété de la moitié; les enfants possèdent la nue-propriété de la part de votre mère.
donc il faut l'accord des enfants pour vendre et le prix sera réparti entre tous les propriétaires.
cdt